



DOJO HAYONNAIS

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Admission

L'accès aux tatamis est strictement réservé aux judokas.

Article 2 : Accompagnateurs des enfants

Vous devez vous assurer de la présence du Professeur ou de l'un des membres du bureau avant de laisser votre enfant à la porte du Dojo. Celui-ci est pris en charge par le club 5 minutes avant le cours et 5 minutes après.

Article 3 : Hygiène

- Le port des chaussures est interdit sur les tatamis
- Les déplacements pieds nus en dehors des tatamis (vestiaire, enceinte du complexe sportif) ne sont pas autorisés : prévoir des tongs ou oris.
- Les ongles des pieds et des mains seront propres et taillés courts.
- Les judogis (kimonos) doivent être propres
- Le tee-shirt sous le judogi n'est autorisé que pour les filles.
- Pour la sécurité de tous, les bijoux et les montres doivent être retirés avant de pénétrer sur le tatamis.

Article 4 : Le respect

- Lors des cours, chaque pratiquant se doit mutuellement le respect.
- Il n'est possible de quitter les tatamis, pendant les cours, qu'après accord du Professeur.
- Les cours doivent se dérouler dans le calme et le silence.
- Pour leur bon déroulement, merci de prendre vos précautions avant le début du cours (passage aux toilettes, couper le téléphone, ...)

Article 5 : Le Club décline toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires et l'enceinte du Complexe sportif.

Article 6 : L'adhésion au Club par la signature d'une licence conditionne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 7 : Le Club se réserve le droit de changer les heures des cours sur indisponibilité du Professeur.

Le présent règlement est à conserver par les familles